

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 21 décembre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer**

NOR : INTA1735302A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, en date du 21 décembre 2017, sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et des dispositions législatives et réglementaires autorisant le recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, est autorisée, au titre de l'année 2018, l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer.

1° Pour les services localisés en région Ile-de-France, l'organisation des concours de recrutement susmentionnés feront l'objet d'arrêtés du ministre de l'intérieur ;

2° Pour les services déconcentrés, à l'exception de la région Ile-de-France, l'organisation des concours de recrutement susmentionnés feront l'objet d'arrêtés de chaque préfet de région.

Le nombre de postes offerts pour chacun des concours de recrutement sera fixé par arrêté ministériel.